

**BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE**

**SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION**

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 5

**DROIT**  
**et**  
**ÉCONOMIE**

Le sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6

*Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.*

L'usage des calculatrices n'est pas autorisé.

Ce sujet est composé de deux parties indépendantes qu'il est possible de traiter dans l'ordre de votre choix. Il vous est demandé d'indiquer la partie traitée.

**DROIT (10 points)**

**À l'aide de vos connaissances et des ressources documentaires jointes en annexes numérotées 1 et 2, analysez la situation juridique ci-dessous et répondez aux questions posées.**

**Situation juridique**

Passionné de pêche depuis son plus jeune âge et habitant l'île de la Réunion, Luc Fontaine cherche un emploi dans ce secteur. À 18 ans, il a déjà de l'expérience car son père est pêcheur professionnel et l'a souvent emmené en mer.

Le jour où un marin démissionne, Luc pose sa candidature spontanée pour un emploi de marin dans l'entreprise Run'Pech. Celle-ci propose aux touristes des sorties de pêche pour tenter de pêcher des marlins, des thons ou d'autres gros poissons.

Très intéressé par son profil, le gérant, Monsieur Payet, lui demande de prendre son poste dès le début de la semaine suivante.

Ils se mettent d'accord sur les conditions suivantes :

- Luc Fontaine travaillera 35 heures par semaine et sera payé 1500 € brut par mois.
- Sa journée commencera à 6 heures, avec la mise en place du matériel, et se terminera à 13 heures, après le nettoyage du bateau.
- Son travail consistera dans la mise en place des lignes de pêche. En cas de prise, il devra conseiller techniquement les touristes, et les aider, si nécessaire, à remonter le poisson à bord.

Luc Fontaine commence à travailler dès le début de la semaine suivante.

Quelques mois plus tard, lors de la dernière sortie en mer, en installant le matériel, Luc glisse. La canne à pêche qu'il a dans la main heurte la tête d'un client, monsieur Nalvan. Le choc fait tomber dans l'eau les lunettes de ce client. Elles valent 700 €.

Monsieur Nalvan demande le remboursement de ses lunettes et à être indemnisé parce qu'il a mal aux yeux et qu'il ne pourra pas sortir de son hôtel les jours suivants.

Monsieur Payet annonce à Luc Fontaine qu'il doit rembourser personnellement le client. Il ajoute qu'il doit aller voir monsieur Nalvan pour s'arranger avec lui.

**Questions**

- 1- Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.**
- 2- Indiquez le problème juridique posé dans cette affaire.**
- 3- Présentez les règles juridiques applicables**
- 4- Déterminez qui sera responsable des dommages causés à monsieur Nalvan**

**Annexe 1 : articles du Code civil****Article 1217 (article 1147 avant la réforme du Code civil de 2016)**

La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut :

- refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ;
- poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation ;
- solliciter une réduction du prix ;
- provoquer la résolution du contrat ;
- demander réparation des conséquences de l'inexécution.

**Article 1231-1 (article 1147 avant la réforme du Code civil de 2016)**

Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure.

**Article 1240**

Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

**Article 1241**

Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

**Article 1242 (article 1384 avant la réforme du Code civil de 2016)**

On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.

**Annexe 2 : Arrêt de la Cour de cassation, 1<sup>ère</sup> chambre civile du 28 juin 2012**

[...]

Vu les articles 1147 et 1384, alinéa 1<sup>er</sup> du Code civil ;

Attendu, selon l'arrêt attaqué, que, le 29 juin 2003, M. Eddy X..., alors âgé de 11 ans, qui s'était rendu avec d'autres enfants, accompagnés d'un adulte, dans un restaurant, a été blessé alors qu'il s'apprêtait à descendre d'un élément de l'aire de jeux, dépendante de l'établissement, l'anneau qu'il portait au doigt s'étant pris dans une aspérité d'un grillage de protection qu'il venait d'enjamber ; que ses parents, tant en leur nom personnel qu'au nom de leur enfant mineur, ont recherché la responsabilité de la société ADOS, exploitante de l'établissement, et de la personne accompagnant les enfants ;

Attendu que, pour déclarer la société ADOS responsable du préjudice subi par M. Eddy X... et par ses parents, la cour d'appel a retenu que le principe de non-cumul des responsabilités contractuelle et délictuelle ne s'opposait pas à ce que cette responsabilité fût recherchée sur le fondement de l'article 1384, alinéa 1<sup>er</sup> du Code civil, que M. et Mme X... n'auraient d'ailleurs de lien contractuel avec la société ADOS que par le biais de leur fils, qui lui-même, mineur au moment de l'accident, ne s'était pas trouvé engagé dans un lien contractuel, même par stipulation pour autrui, avec cette société, en utilisant une aire de jeux, indépendante du contrat de restauration ;

Qu'en statuant ainsi, quand elle avait constaté que l'enfant avait fait usage de l'aire de jeux, exclusivement réservée à la clientèle du restaurant, au cours d'un goûter auquel il participait en compagnie d'un adulte et d'autres enfants, la cour d'appel a violé les textes susvisés, le premier par refus d'application et le second par fausse application ;

PAR CES MOTIFS, : [...] CASSE ET ANNULE, [...]

**ÉCONOMIE (10 POINTS)**

**À partir de vos connaissances et de la documentation fournie en annexe, vous traiterez les questions suivantes :**

1. Rappelez la notion d'épargne.
2. Comparez l'évolution du taux d'épargne de la France avec celle de ses principaux partenaires européens.
3. Étudiez les liens possibles entre épargne et croissance économique au regard des différentes situations des pays européens.
4. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante :

**Un niveau élevé d'épargne constitue-t-il un frein pour l'activité économique ?**

**Annexes :**

Annexe 1 : Taux d'épargne en France comparé à la moyenne de l'Union Européenne.

Annexe 2 : Évolution des taux d'épargne dans les pays européens 2006-2016.

Annexe 3 : Taux de croissance du PIB (en %).

Annexe 4 : L'excès d'épargne : l'un des grands problèmes de l'économie mondiale.

Annexe 5 : Épargne, consommation : les Français restent les fourmis de l'Europe.

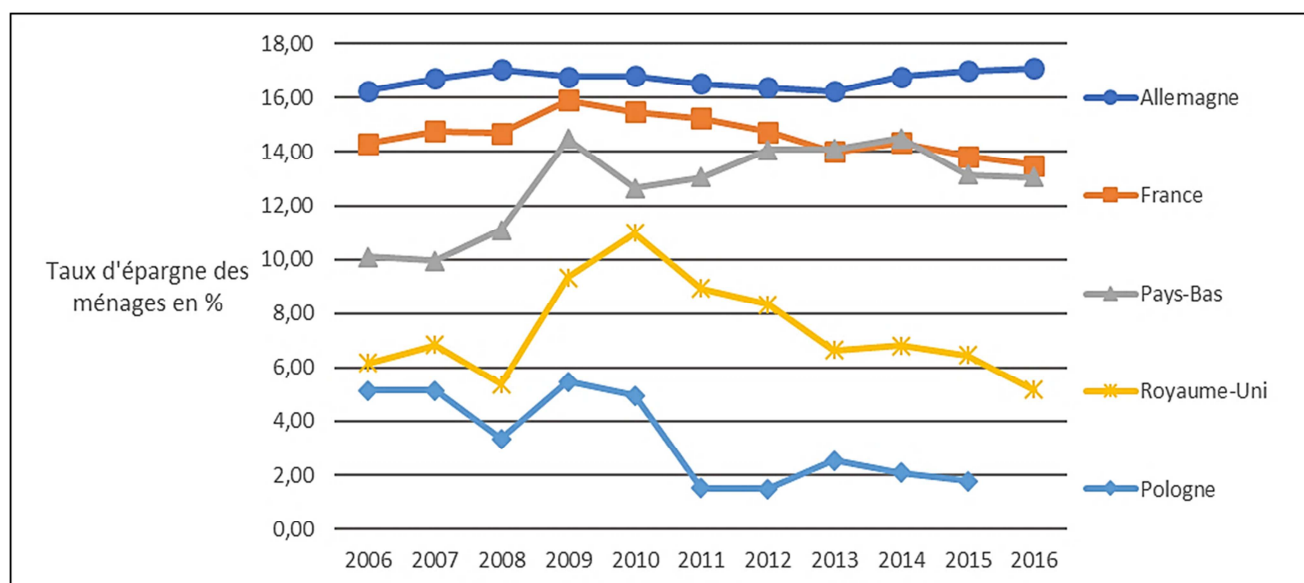
Annexe 6 : Dynamiser l'épargne financière des ménages pour financer l'investissement et la compétitivité

### **Annexe 1 : Taux d'épargne en France comparé à la moyenne de l'Union Européenne (données en % du revenu disponible brut)**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>France</b>	14,3	14,8	14,7	15,9	15,5	15,3	14,7	14,0	14,4	13,9	13,5
<b>UE (28 pays)</b>	11,1	11	11,2	13,0	12,1	11,3	11,0	11,4	11,2	11,2	11,0

*Source : Eurostat, novembre 2017*

### **Annexe 2 : Évolution des taux d'épargne dans les pays européens 2006 – 2016 (en pourcentage du revenu disponible)**



N.B. : Taux d'épargne = épargne / revenu disponible

*Source : Eurostat, novembre 2017*

### **Annexe 3 : Taux de croissance du PIB (en %)**

Pays	Allemagne	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Pologne
Taux de croissance annuel moyen entre 2006 et 2016	1,2	0,8	0,9	1,1	3,5

*Source : Eurostat, novembre 2017*

### **Annexe 4 : L'excès d'épargne : l'un des grands problèmes de l'économie mondiale**

Il y a trop d'épargne dans le monde. Mario Draghi, le Gouverneur de la Banque Centrale Européenne en personne, l'a rappelé, lundi 2 mai, lors d'un discours à Francfort. Vraiment ? Trop d'épargne, alors qu'on ne cesse de dire que nos économies sont trop endettées ? Dit ainsi, cela peut sembler surprenant. Et pourtant, c'est l'un des grands problèmes de l'économie mondiale.

En Europe, aux États-Unis et au Japon, l'épargne des entreprises augmente au détriment des salaires, ce qui mine, au passage, la consommation et donc la croissance. En Chine, les ménages mettent massivement de côté afin de financer leurs achats immobiliers. En Allemagne, ils jouent aux fourmis et épargnent pour préparer leurs vieux jours.

En face, les entreprises - y compris et surtout celles qui épargnent – sont réticentes à investir. Elles n'ont pas assez confiance dans l'avenir. Elles estiment que, demain la demande des consommateurs sera insuffisante pour justifier l'achat de machines, de logiciels ou de bâtiments. De leurs côtés, certains pays, comme l'Allemagne, fuient également l'investissement, redoutant que ces nouvelles dépenses ne détériorent leurs finances publiques, oubliant, au passage, qu'elles favorisent aussi la croissance future... Paradoxalement, il y a également des besoins d'investissement réels et criants dans certains coins d'Europe comme dans nombre de pays émergents, notamment en matière d'éducation ou d'innovation. Mais il manque les mécanismes économiques qui permettent d'orienter efficacement l'épargne vers ces besoins.

*Source : Lemonde.fr, Marie Charnel, 07.mai.2016*

### **Annexe 5 : Épargne, consommation : les Français restent les fourmis de l'Europe**

[...] Le pouvoir d'achat a [...] progressé de 1,9% depuis le début de 2016 après une hausse de 1,4% en 2015. Mais les ménages n'en ont pas profité pour tout dépenser. De fait, « la consommation des ménages est [faible] » depuis deux trimestres constate l'Insee, ce qui explique pourquoi la croissance en 2016 s'annonce plus faible que prévu, autour de 1,1% finalement. S'ils épargnent c'est toujours par manque de confiance en l'avenir, ce qui est une forme d'échec supplémentaire de la politique gouvernementale. Les baisses d'impôts accordées aux foyers les plus modestes depuis deux ans n'ont pas servi à consommer mais à épargner voire à investir dans l'immobilier. L'effet sur l'activité est donc moindre qu'on aurait pu l'espérer [...]. Pour un coût élevé pour les finances publiques : le déficit a fortement grimpé au troisième trimestre 2016 à 3,5% du PIB « en raison notamment des mesures allégeant l'impôt sur le revenu des ménages » qui ont réduit les recettes, rappelle l'Insee.

*Source : L'Opinion, Cyrille Lachèvre, 25 déc. 2016*

### **Annexe 6 : Dynamiser l'épargne financière des ménages pour financer l'investissement et la compétitivité**

[...] Le moteur de notre futur taux de croissance [...] réside dans les financements de la recherche-développement dans tous les secteurs, dans la montée en gamme des technologies existantes, dans l'industrialisation des innovations technologiques et dans l'expansion des réseaux d'infrastructure permettant l'accès en masse à ces nouvelles technologies. [...]

Au terme de nos travaux, nous avons acquis la conviction que l'épargne abondante des ménages français et la confiance des marchés financiers dans notre pays permettent aujourd'hui d'assurer globalement le financement de notre économie et, dans l'avenir, d'en accompagner les investissements productifs. Pour autant, l'épargne nationale reste insuffisamment orientée vers les secteurs de l'économie et vers les entreprises les plus susceptibles de favoriser la croissance et l'emploi. Si les grandes entreprises françaises accèdent dans des conditions satisfaisantes et à un coût maîtrisé au financement par les marchés [...], des lacunes évidentes subsistent pour le financement de nos PME [...] alors qu'elles sont un gisement primordial de notre potentiel de croissance et d'emploi. Celles-ci dépendent en grande partie du crédit bancaire.

*Source : Extraits du rapport au Premier ministre, Berger et Lefebvre, avril 2013*